

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 4 rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h. Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi 9 h à 11 h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

Étaient présents à 19 h 00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Hélène **François**, Adeline **Durpoix**, Philippe **Didier**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille**, Freddy **Staehli**, conseillers. Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, absentes excusées, ont respectivement donné pouvoir à Olivia Beluche et Maryline Caravati-Bresson.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 27 mars 2023

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 27 février 2023 – Approuvée
- Compte de gestion 2022 – Approuvée
- Élection du Président du conseil municipal pour le vote du compte administratif – Approuvée
- Affectation du résultat – Approuvée
- Taux d'imposition 2023 – Approuvée
- Budget primitif 2023 – Approuvée
- Règlement de pêche 2023 – approuvée

VIE QUOTIDIENNE

RÈGLEMENT DE PÊCHE 2023 ÉTANG DES MONTS-REVEAUX

Le règlement de pêche 2023 à l'étang des Monts-Reveaux est défini comme suit :

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 15 avril** pour la carpe, tanche et friture ; et à partir du **samedi 13 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher **tous les jours de la semaine jusqu'au 30 octobre**.

La vente des **cartes annuelles** débute le **1^{er} avril** au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Se munir d'une photo d'identité.

Les **cartes journalières** seront en vente à la mairie et à la station **MERIONS** à compter du **27 mai**.

Nouveauté 2023 : carte annuelle adulte comprenant 4 pêches de nuit de juin à septembre. (1^{er} samedi de chaque mois de juin à septembre).

L'**enduro carpe** de la Commune aura lieu du **15 au 17 septembre**. Durant cette période la pêche sera exclusivement réservée à cet événement.

TARIFS DES CARTES

Carte journalière : à partir de 12 ans **7 euros** ; carte journalière berge de l'étang : **30 euros**

Carte annuelle : personne -16 ans ou à mobilité réduite habitant de St-Germain : **21 euros** et **31 euros** pour une personne extérieure à la commune ;

Carte annuelle adulte : habitant de St-Germain : **42 euros** ; personne extérieure au village : **62 euros** ;

Carte annuelle adulte + pêches de nuit : habitant du village : **66 euros** et **86 euros** pour les extérieurs ;

Carte vacances : **30 euros** en vente à la mairie à partir du 20 juin (validité du 1^{er} juillet au 31 août)

Gratuité : 1 ligne flottante pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un porteur de carte.

Lors de la vente d'une carte chaque pêcheur se verra remettre le règlement de pêche auquel il sera tenu de se conformer.

EMPLOI SAISONNIER ÉTÉ 2023

Comme chaque année, pour faire face à un accroissement d'activité pour l'**entretien des espaces verts et de la voirie**, le Conseil décide de recruter **un(e) agent technique** pour la période de **début juin à fin août**. Cet emploi est ouvert à toute personne possédant le **permis de conduire B**. Le poste nécessite une bonne polyvalence et une adaptation rapide aux divers travaux proposés. Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à la mairie **jusqu'au 30 avril**.

ESSAI DE SIRÈNE

Notre commune est soumise à la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) du fait de la survenue de potentiels événements majeurs pouvant avoir un impact sur la population et les biens. Ce plan consiste à planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques. **C'est pourquoi dans le cadre de la future mise en place de ce plan, un essai de la sirène communale sera effectué lundi 3 avril à midi**. Ne soyez pas surpris d'entendre la sirène !

RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU – NIVEAU 2 alerte

Par arrêté préfectoral n°70-2023-03-23-00010 du 23 mars 2023 des mesures de restriction sont mises en place afin de limiter les usages de l'eau dans le département. Notre Commune est bien sûr concernée par ces mesures. Les principales mesures d'interdiction concernent : le nettoyage des trottoirs et voiries ; l'arrosage des pelouses espaces verts publics et privés à l'exception des jardins potagers privés ; le lavage des véhicules hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau ; le remplissage des piscines à usage privé, à l'exception des premières mises en eau des piscines construites avant les mesures de restrictions ; l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuits ouverts. Nous vous invitons à être vigilants au respect de ces mesures et de mettre en place des écogestes au quotidien.

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles vous informent de la fermetures de la bibliothèque pendant les vacances de printemps du **9 au 22 avril**. Rappel des horaires d'ouverture : mardi de 16 à 18 h – samedi matin de 9 à 11 h.

FOYER RURAL – MARCHÉ DU 1ER MAI

Avec les beaux jours et la fête du travail, revient la traditionnelle marche du foyer rural !

Rendez-vous, **lundi 1^{er} mai** devant le foyer à 8 h 30 pour les inscriptions. Le départ sera donné à **9 h** pour une balade d'environ 10 km, sans difficulté particulière. Une pause café, rafraîchissements sera proposée à mi-parcours.

Pour ceux qui le désirent un repas sera proposé à l'issue de la balade.

Au menu cette année : apéritif, jambon braisé et gratin dauphinois, fromage, salade, dessert.

Prix du repas : **18 euros** pour les adultes et **8 euros** enfants de moins de 13 ans. (hors boissons)

Renseignements et inscriptions au **06 47 93 01 74**

Un bulletin d'inscription sera très prochainement déposé dans chaque boîte à lettres du village. Il sera à déposer, avec le règlement, dans la boîte à lettre du Foyer.

Les membres du Foyer rural vous attendent nombreux à cette belle journée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 24 avril 2023 à 19 h 00. Imprimé par nos soins.